

	INSTRUCTION DE TRAVAIL	Réf. : COM_INT_utilisation_charte_RS Version : 01 Date d'application : 2017-03-07 Page : 1/2
	CHARTRE D'UTILISATION DES RESEAUX SOCIAUX	

Charte d'utilisation des réseaux sociaux INSA Toulouse

Ce document est destiné aux internautes qui interagissent avec la communauté INSA Toulouse sur les réseaux sociaux pour une communication dans le respect de l'image de l'établissement. Cette charte s'applique dès qu'une personne revendique son appartenance à la communauté INSA Toulouse et/ou participe à des conversations web qui citent et impliquent l'INSA Toulouse.

- Les réseaux sociaux de l'INSA Toulouse :
 - Facebook : [@INSAToulouse](#) – page officielle
 - Twitter : [@INSAToulouse](#) – compte officiel
 - Instagram : [INSAToulouse](#)
 - LinkedIn : [INSA Toulouse](#)
 - You Tube : [chaîne INSA Toulouse](#)
 - Scoop it : [INSA Toulouse](#)

Les réseaux sociaux de l'INSA Toulouse sont des espaces publics d'échanges qui ont pour but de créer une communauté conviviale, autour de l'INSA Toulouse. Ils sont gérés par le service communication de l'INSA Toulouse et sont soumis aux conditions d'utilisation propres à chaque réseau social.

Type d'informations

Le service communication publie des informations concernant notamment :

- La vie du campus
- Les activités étudiantes
- Les activités et interventions des personnels, enseignants, doctorants et/ou chercheurs
- La culture
- Le sport

Ces informations doivent obligatoirement concerner l'INSA Toulouse et ne doivent pas se rapporter à des informations de tiers qui souhaitent faire la promotion de leurs activités auprès des étudiants de l'école. Ce type d'information peut être relayé auprès des étudiants

via d'autres supports, notamment via l'envoi d'informations à Contact INSA, un article dans

Hebdo INSA ou via Twitter.

Le service communication ne publiera pas de texte ou d'image :

- A caractère discriminatoire ou qui appelle à la haine ou à la violence
- A caractère diffamatoire ou insultant
- Qui contrevient à la législation, notamment en matière de droit à l'image et de droit d'auteur
- Qui fait la promotion d'un événement tarifé (sauf exception concernant certains événements organisés par des étudiants ou des diplômés)

	INSTRUCTION DE TRAVAIL	Réf. :
	CHARTRE D'UTILISATION DES RESEAUX SOCIAUX	COM_INT_utilisation_charte_RS Version : 01 Date d'application : 2017-03-07 Page : 2/2

Photographies

Les photographies publiées par le service communication doivent être accompagnées du nom ou pseudonyme de la personne ayant réalisé les clichés si cette personne le souhaite.

Les personnes apparaissant sur les photographies mises en ligne ne doivent pas être « taggées » sur les pages de l'établissement sauf demande expresse de la personne en question, et ce afin de respecter le droit à l'image de chacun. Par ailleurs, toute personne s'estimant lésée dans la publication d'une ou plusieurs photographies pourra faire valoir son droit à l'image et demander le retrait du cliché, par simple mail à servicecom@insatoulouse.fr.

La photographie devra être retirée promptement par le service communication. D'une façon générale, il convient que toute personne étant amenée à prendre des photographies en vue de les faire publier sur les réseaux sociaux demandent l'autorisation expresse aux individus apparaissant sur les clichés pour une publication en ligne.

Publication par des tiers

Les tiers peuvent publier sur les réseaux sociaux de l'établissement si les informations divulguées ont un rapport avec l'école (informations utiles aux étudiants, informations concernant des activités qui ont lieu au sein de l'école, informations ayant trait à des activités d'étudiants ou d'anciens étudiants de l'INSA de Toulouse).

La modération est réalisée *a posteriori* et vise à supprimer les messages et images qui ne sont pas acceptables. Sont considérés comme inacceptables les messages (images et/ou textes) :

- A caractère discriminatoire ou qui appellent à la haine ou à la violence
- A caractère diffamatoire ou insultant
- Qui contreviennent à la législation, notamment en matière de droit à l'image et de droit d'auteur
- Qui font la promotion d'un événement tarifé (sauf exception concernant certains événements organisés par des étudiants ou des diplômés)
- Qui peuvent être apparentées à du spam